

COURRIER REÇU LE
1 8 FEV. 2021
PAYS BIGOUDEN SUD

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau et biodiversité
Unité police de l'eau

réf. : Assainissement / RSDE

Affaire suivie par : PYLM
Tél : 02 98 76 51 20 – Fax : 02 98 76 50 24
pierre-yves.le-marc@finistere.gouv.fr

Quimper, le 8 février 2021

Le Directeur départemental

à Monsieur le président de la

Communauté de Communes du Pays
Bigouden Sud

17 Rue Raymonde Folgoas Guillou
29 120 Pont L'Abbé

à l'attention de M.Dubourg

Objet : Diagnostic amont RSDE

PJ : Liste des substances significatives devant être visées par le diagnostic amont

action GG
scan X H
" BB
" Adu

Monsieur le président

En 2017, vous avez reçu un arrêté préfectoral modificatif relatif à la présence de micropolluants dans les eaux brutes et traitées ainsi que dans les boues des stations d'épuration de Pont L'Abbé (Parc Dour Glan) et de Penmarc'h (Kerameil).

Il vous avait notamment été demandé dans cet arrêté visant la réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE), d'effectuer des prélèvements sur les stations, afin d'identifier des substances dangereuses présentes dans les eaux d'assainissement qui dépasseraient le seuil de significativité.

Cette campagne de prélèvement doit notamment déboucher sur la mise en place d'un diagnostic amont pour les eaux brutes et traitées ayant pour vocation :

- d'identifier les sources potentielles de micropolluants déversés dans le réseau de collecte ;
- de proposer des actions de prévention ou de réduction à mettre en place pour réduire les micropolluants arrivant à la station ou aux déversoirs d'orage.
- Ces propositions d'actions doivent être argumentées et certaines doivent pouvoir être mises en œuvre l'année suivant la fin de la réalisation du diagnostic. Ces propositions d'actions sont accompagnées d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre et des indicateurs de réalisation.

Aussi, je vous invite à lancer, dès à présent, un diagnostic amont pour les micropolluants présents en quantité significative dans les eaux brutes et traitées conformément aux articles 5.2.5.5 (pour Pont L'Abbé) et 7.2.2.2.5 (pour Penmarc'h) de vos arrêtés modificatifs relatifs à la présence de micropolluants dans les eaux d'usées.

De plus, concernant la présence de micropolluants dans les boues, vous vous conformerez aux prescriptions des articles 5.2.5.3 (pour Pont L'Abbé) et 7.2.2.2;3 (pour Penmarc'h) des arrêtés modificatifs.

Vous trouverez en annexe 1 les substances dangereuses retrouvées en quantité significative dans les eaux usées ainsi qu'un lien vous permettant d'accéder à un cahier des charges pour la mise en place du diagnostic amont. Cette liste,

issue de l'étude menée par le bureau d'étude que vous avez mandaté, a été complétée dans certains cas par nos services après un nouveau calcul des seuils de significativité.

Pour les substances significatives détectées dans les boues, vous prendrez la liste de substances indiquées dans le rapport remis par votre bureau d'étude.

Nous vous rappelons également que la prochaine campagne de recherche de micropolluants devra débuter avant le 30 juin 2022.

Je vous prie d'agréer monsieur le président l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
le chef du service eau et biodiversité,

Guillaume HOFFLER

ANNEXE 1

Lien de modèle de cahier des charges pour le lancement d'un diagnostic amont :

<https://www.astee.org/publications/rsde-diagnostic-amont-et-plan-daction-pour-la-reduction-des-micropolluants-cahier-des-clauses-techniques-particulieres-cctp/>



Substances significatives présentes dans les eaux brutes et traitées de la station de Pont L'Abbé (Parc Dour Glan) :

SUBSTANCES	FAMILLE	CODE SANDRE
Benzo (a) pyrène	HAP	1115
Benzo (g.h.i) pérylène	HAP	1118
Cyperméthrine	Pesticides	1140
Mercure	Métaux	1387
C10-13 Chloroalcanes	Halogénoalcanes	1955
Sulfonate de Perfluoroctane (PFOS)	PFC	6561
Diéthylhexyphtalate	Phtalates	6616
Terbutryne	Pesticides	1269

Substances significatives présentes dans les eaux brutes et traitées de la station de Penmarc'h(Kerameil) :

SUBSTANCES	FAMILLE	CODE SANDRE
Cypermétrine	Pesticides	1140
Benzo(g.h.i) Pérylène	HAP	1118
Arsenic	Métaux	1369
Diéthylhexyphtalate	phtalates	6616